

BUDÉSONIDE

ENTOCORT®, MIKICORT®, budésodine générique

BUDÉSONIDE LP

CORTIMENT®

Cette fiche médicament vise à aider le patient à mieux comprendre le traitement qui lui est proposé. Elle s'adresse aux personnes atteintes de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (maladie de Crohn et rectocolite hémorragique), en tenant compte des modalités particulières d'utilisation des traitements dans ces pathologies. Elle vient en complément de la notice légale fournie avec chaque médicament.

Elle peut être téléchargée gratuitement sur le site du GETAID (www.getaid.org).
Éditée en 2015 par les gastroentérologues du GETAID. Mise à jour le 14 Janvier 2026.

MODE D'UTILISATION ET INDICATION

Le budésone (ENTOCORT®, MIKICORT®, Budésone générique) est un médicament de la famille des **corticoïdes** qui a la particularité d'avoir une action essentiellement locale, **limitée à l'intestin**. En effet, il ne diffuse que faiblement dans la circulation sanguine et a donc moins d'effets secondaires que les autres corticoïdes.

Il se présente sous forme de gélules de 3 mg. Chaque gélule contient des granules qui résistent à la digestion par l'estomac (granules gastro-résistantes). Les gélules sont conçues pour libérer le médicament au niveau de la fin de l'intestin grêle (iléon) et du début du gros intestin (côlon ascendant ou côlon droit). La posologie employée le plus souvent en traitement d'attaque est de 9mg/jour (3 gélules de 3mg ou 1 sachet de granulés de 9mg) en une prise le matin. Le traitement ne sera pas arrêté brutalement mais progressivement diminué par paliers successifs de 3mg. Les gélules doivent être avalées avec de l'eau et ne doivent pas être ouvertes ou mâchées.

Le budésone est prescrit dans les poussées de maladie de Crohn d'intensité légère ou modérée, affectant la fin de l'intestin grêle et/ou le début du côlon. Le budésone n'est pas efficace quand la maladie de Crohn touche d'autres segments du tube digestif. Le budésone est utilisé dans d'autres maladies que la maladie de Crohn, en particulier pour traiter la diarrhée chronique dans les colites microscopiques (colite lymphocytaire, colite collagène). Le budésone LP 9mg (CORTIMENT®), médicament à libération prolongé en plus d'être gastro-résistant, n'est plus commercialisé en France, donc non disponible, depuis mai 2022.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - EFFETS SECONDAIRES

Bien que l'imprégnation en corticoïdes soit faible avec ces traitements (en dehors de l'intestin) les précautions habituelles recommandées lors d'un traitement prolongé par cortisone sont à discuter avec votre médecin : régime riche en calcium, pauvre en glucides. Le régime pauvre en sel n'est plus recommandé, hors cas particulier.

Les contre-indications temporaires à son emploi sont les infections sévères ou certaines infections virales évolutives (par exemple herpès, varicelle, zona). Bien que le passage du médicament dans le sang soit faible, la prudence s'impose en cas de tuberculose, d'hypertension artérielle, de diabète, d'ostéoporose, de cataracte ou d'insuffisance hépatique sévère. La surveillance d'un diabète connu doit être renforcée.

Selon la dose et la durée d'exposition, il est recommandé de ne pas utiliser de vaccin vivant (fièvre jaune, rougeole, oreillons, rubéole, tuberculose (BCG), varicelle, rotavirus) pendant la durée du traitement. En cas de nécessité, ceux-ci doivent être discutés au cas par cas avec votre médecin. En revanche, les vaccins inactivés, comme celui de la grippe ou du pneumocoque, peuvent être pratiqués et sont même conseillés.

Ces médicaments peuvent être prescrits au cours de la grossesse. L'allaitement est autorisé par le site du CRAT.

Du fait du faible passage dans le sang de ces médicaments (détruit à 90 % lors de son passage dans le foie), ses effets indésirables sont nettement moins marqués qu'avec les autres corticoïdes oraux : syndrome de Cushing, troubles de l'humeur, irritabilité, troubles de la vue, éruption cutanée, œdème des jambes, ostéoporose.

Informations importantes

Pour toute question concernant votre traitement ou l'évolution de votre maladie, consultez votre gastroentérologue. Il sera en mesure d'adapter votre prise en charge à votre situation personnelle.

La prise régulière et scrupuleuse de votre traitement est nécessaire à son efficacité. Si vous éprouvez des difficultés dans ce domaine, parlez-en à votre gastroentérologue.

Déclarer les effets indésirables : les effets indésirables liés au traitement – et même s'ils sont mentionnés dans cette fiche ou dans la notice du médicament - doivent être déclaré à l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) directement sur le site www.ansm.sante.fr. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir d'avantage d'informations sur la sécurité du médicament et permettez une veille permanente.

Cette fiche a une vocation strictement informative et pédagogique. Elle ne se substitue ni à la notice officielle du médicament, ni au Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) en vigueur, ni à une consultation médicale. Les décisions thérapeutiques relèvent exclusivement de votre médecin.